

Pièce E : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Aménagement du site

Programme de travaux :

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- Création d'un cheminement piétons d'une largeur de 2,00m environ conforme aux normes d'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (nivellement,)
- Création d'un espace partagé de 3,00m minimum de large, accessible aux piétons et vélos ainsi qu'aux véhicules de secours et engins de collecte (largeur conforme aux préconisations du SDIS)
- Plantation d'arbres
- Implantation de bancs et mobiliers

Ces aménagements nécessiteront notamment les travaux suivants :

- Démolition de la dalle existante et terrassement pour obtenir un nivellement égal ;
- Démolition du mur entre l'esplanade Saint-Louis et l'espace concerné;
- Démolition du mur de clôture entre la rue du Jardin Public et le site ;
- Disposition de bornes escamotables au niveau des rues Sousa Mendès et Jardin Public et de potelets sécables, afin de permettre le passage des véhicules de secours et de collecte ;
- Déplacement de quelques mètres de la borne incendie, présente actuellement au milieu de l'espace étudié.

Circulation – modes doux :

Le futur espace public sera réservé aux modes doux, avec néanmoins une possibilité d'accès pour les véhicules de secours et de collecte des déchets entre les rues Sousa Mendès et Jardin Public. Ainsi, des bornes escamotables sont prévues dans le projet au niveau de ces deux rues.

Des potelets sécables seront également installés dans le prolongement de l'Esplanade Saint Louis, au niveau de la place, pour le passage des véhicules de secours. Conformément aux préconisations du SDIS, la largeur minimale nécessaire au passage des engins de secours sera de 3,00m.

Revêtements :

Les revêtements existants sont des cales bordelaises, de l'enrobé rouge, de l'enrobé noir, et du stabilisé. Pour l'aménagement du site, il est projeté d'utiliser de l'enrobé ou du béton.
Les raccordements avec les trottoirs existants, en cales, seront traités en cales.

Espaces verts :

Le projet tend à conserver dans la mesure du possible les arbres existants mais compte tenu de la nature des travaux (démolition de murs, nivellement conforme aux normes PMR Personne à Mobilité Réduite), il se peut que certains soient impactés, auxquels cas ils seront compensés.

Il est proposé de compléter l'aménagement par des plantations d'arbres afin de rendre l'espace plus convivial et lui donner un caractère de square.

Mobiliers urbains :

Le mobilier urbain envisagé (bancs, candélabres piétons et corbeilles) dans le cadre du projet sera conforme à la charte des espaces publics de la Ville de Bordeaux